

## Mairie - 4 rue de la Mairie



**Identifiant fiche :** 025

**Localisation :**

**Adresse :** 4 rue De La Mairie  
95420  
Wy-dit-Joli-Village

**Code Insee :** 95690

**Parcelles :** n°701

**Situation :** Cœur de bourg

**Protection :** Périmètre de 500m (Eglise  
CMH)

**Dates :**

**Typologie :**

**Classe :** Patrimoine public

**Type :** Mairie

**Fonction actuelle :** Mairie / Activité publique

**Implantation :** En Retrait /  
Continuité urbaine

**Statut :**

**Intérêt patrimonial :** Intérêt communal

**Etat (2017) :** Bon

**Foncier :** Public

Seul les éléments repérés  
sont soumis à prescriptions

### - Etat existant

La Mairie est située dans le bourg de Wy-dit-Joli-Village, rue de la Mairie, à proximité de l'église et du musée de l'Outil. Il s'agit d'un bâtiment entre cour et jardin, en retrait des limites de parcelle. La construction s'impose ici, par son caractère bourgeois, la composition du bâti alentour, et le relief qui joue en faveur de sa perception. Un portail dans la clôture permet d'accéder à l'équipement, et ensuite -à l'arrière- à l'école et sa cour.

La bâtisse (1) est composée de **deux niveaux + combles**, à partir d'un rez-de-chaussée surélevé de deux marches. Les élévations sont en pierre de taille et briques à joints blancs.

**En façade**, les baies respectent un rythme ternaire ; encadrements, appuis et linteaux sont en pierre de taille ; des corniches surplombent chaque niveau, en surépaisseur au-dessus des baies. Deux frontons couronnent les baies centrales, l'un avec l'inscription « Mairie » au-dessus de la porte d'entrée, l'autre en forme de triangle au-dessus de la fenêtre d'étage, et viennent asseoir la centralité de ces baies. Toutes les menuiseries sont en bois peint en blanc.



Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée s'impose en partie médiane, à deux vantaux partiellement vitrés, surplombée d'une imposte vitrée ; de part et d'autre en symétrie, des lanternes, puis des fenêtres – habillées de volets à deux vantaux persiennés sur leur tiers supérieur.

A l'étage, les volets sont entièrement persiennés.

Les angles sont soulignés de pilastres en pierre de taille.

**Le pignon** sud, le plus visible, est de même composition que la façade, mais les parties en briques y sont enduites. Il est ponctué de quatre fenêtres à l'origine, dont l'une a été bouchée à l'étage.

**La toiture** à quatre pans est en ardoise. Deux cheminées en briques rouges à joints blancs, équipées de mitrons en terre cuite, et de tirants métalliques, prennent appui sur les pignons.

Trois lucarnes y prennent position : la lucarne centrale -dite jacobine- est plus grande, de part et d'autre en symétrie, des lucarnes à œil de bœuf, plus petites ; elles sont en pierre de taille en façade, recouvertes d'ardoises et de zinc, et couronnées de petits clochetons. Cette composition reprend le rythme ternaire des baies en façade, et renforce le statut de l'axe médian du bâtiment.



**La clôture** est composée :

A l'avant de la bâtisse :

- d'un muret en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, surmonté d'une grille en fer forgé blanc, à barreaux fins, terminés par de petites volutes en partie supérieure.
- d'un portail (a) en fer forgé assorti ; ses deux battants s'appuient sur des pilastres en pierre de taille, couronnés de chapeaux ; ces pilastres sont sollicités pour de petites installations techniques (boîtes aux lettres intégrées, panneau d'affichage, sonnette, interrupteur...). Le pilastre de droite, couronné d'une lanterne, met également en avant le blason communal en bas-relief.



Elle se poursuit ensuite sous la forme d'un mur -de même composition que le muret- rue de la Mairie et rue Rollin.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Les mortiers de ciment devront être remplacés par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades – Ornementation (corniche, frontons, lignes d'arase, volets)
- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Les espaces végétalisés générés entre les constructions
- La forme des toitures et ses artifices (lucarnes jacobines, zingerie)



*Lucarnes jacobines sur le toit de la mairie*

– Les menuiseries en bois munis de petits bois et impostes.

– Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

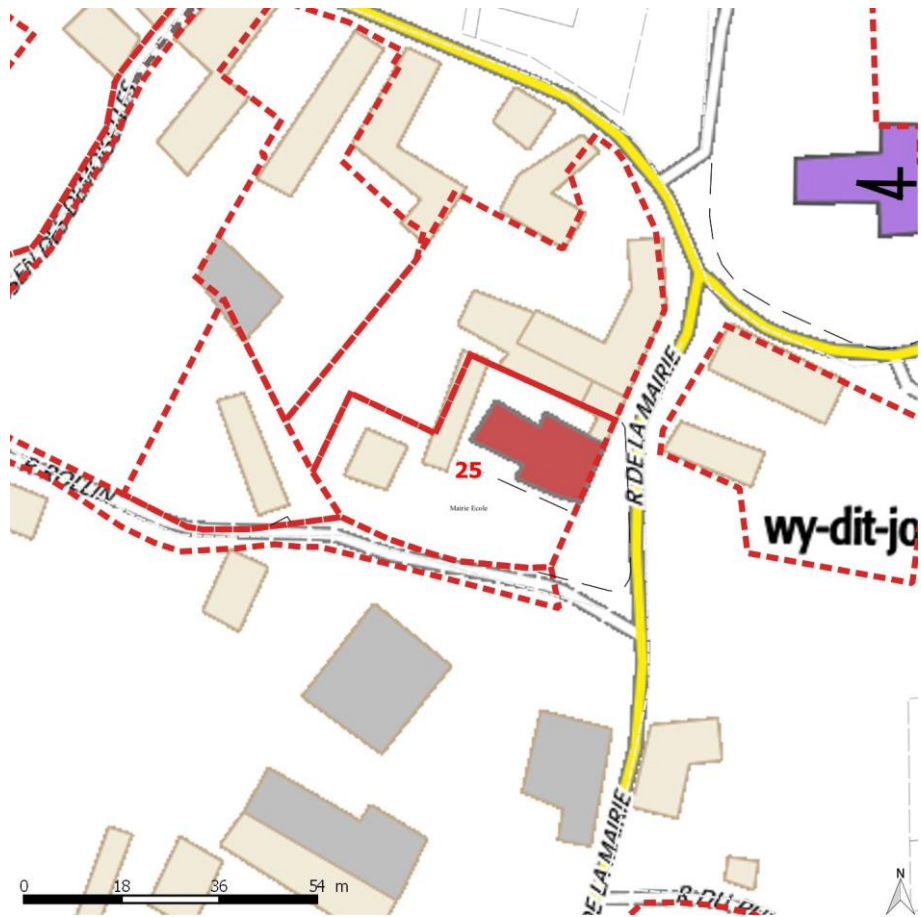
– Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.



*Baie type*

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

